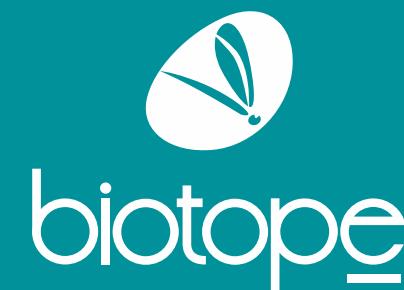




# INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES DE LA COMMUNE DE L'ILE D'ARZ

Réunion publique

26 octobre 2024





**Mot de M. Le Maire**  
M. JEAN LOISEAU



**Mot de l'animatrice du SAGE  
GMRE**  
MME BÉATRICE NIVOY



**Présentation par BIOTOPE**

**M. THÉO LAVAL & MME CÉLINE OGOR**

## 1 – ÉLÉMENTS DE CADRAGE

- 1.1. Contexte de l'étude
- 1.2. Définition d'une zone humide
- 1.3. Intérêts d'une zone humide
- 1.4. Critères de délimitation des zones humides

## 2 – DESCRIPTION DE LA MÉTHODOLOGIE

- 2.1. Analyse bibliographique
- 2.2. expertises de terrain

## 3 – RÉSULTATS DE LA DÉLIMITATION DES ZONES HUMIDES

- 3.1. Synthèse des expertises terrain
- 3.2. Intégration des zones humides potentielles  $\geq 40\%$
- 3.3. Critère de délimitation des zones humides
- 3.4. Zones humides sur l'Île d'Arz

## 4 – PROCHAINES ÉTAPES

- 4.1. Démarche de concertation
- 4.2. Démarche de validation

## 5 – TEMPS D'ÉCHANGE

- Aucun inventaire des zones humides réalisé sur le territoire communal
- **2022** : Lancement de la révision du PLU qui doit intégrer les zones humides  
↳ Disposition L2-1 du SAGE
- **2023** : Lancement de l'inventaire des zones humides
- **Périmètre d'étude** : île principale de 2,69 km<sup>2</sup>  
↳ la seule habitée
- **Objet de la réunion** : présentation des résultats de cet inventaire



 **Disposition L2-1 : Intégrer les zones humides dans les documents d'urbanisme**

**Eléments de contexte**

Les inventaires de zones humides ont été intégrés par certaines collectivités dans les documents d'urbanisme. Mais cette intégration n'est pas encore systématique sur le périmètre du SAGE.

Si elle n'exclut pas une analyse plus fine à l'échelle des projets, notamment soumis à déclaration/autorisation, l'intégration des inventaires de zones humides dans les documents d'urbanisme limite le risque d'incompatibilité des projets avec la préservation des zones humides. De manière préalable, cela peut, par exemple, permettre, d'identifier des secteurs plus propices pour l'implantation des projets.



### Zones humides (Article L. 211-1 du Code de l'environnement)

« Terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire, ou dont la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année. »



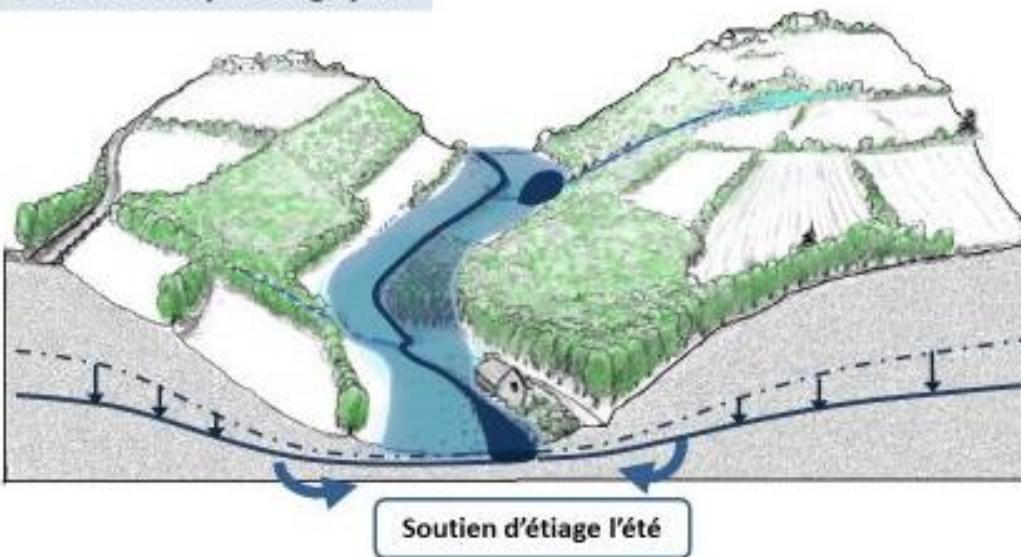
Définition non applicable aux **cours d'eau, plans d'eau et canaux**, ainsi qu'aux **infrastructures** créées en vue du **traitement des eaux usées et eaux pluviales**.



Les zones humides jouent des rôles importants dans la gestion qualitative et quantitative de la ressource en eau

## Soutien d'étiage, recharge des nappes, régulation des crues

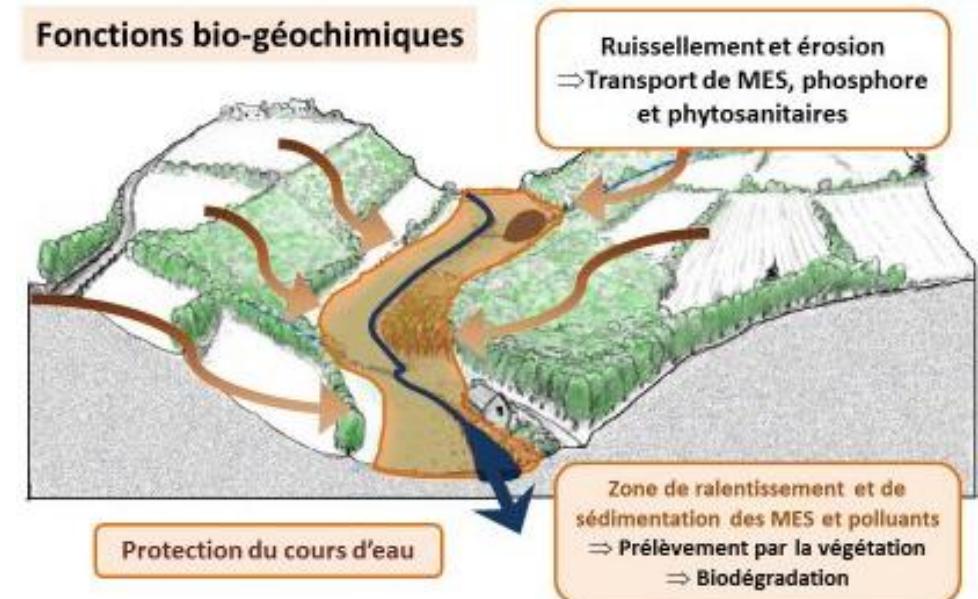
### Fonctions hydrologiques



## Source de biodiversité

## Filtre pour l'épuration des eaux

### Fonctions bio-géochimiques



## Valeurs économiques et sociétales

Procédure décrite dans l'**arrêté du 24 juin 2008** (modifié par l'arrêté du 1<sup>er</sup> octobre 2009)

### Critère « végétation »

Recensement d'espèces végétales spontanées caractéristiques de milieux humides en se référant à la liste des espèces de l'**annexe 2** de l'arrêté du 24 juin 2008



### Critère « sol »

Observation de traits d'hydromorphie au sein d'un profil de sol attestant du caractère humide ou non du sol



**Zone humide = végétations OU sols caractéristique de zone humide**

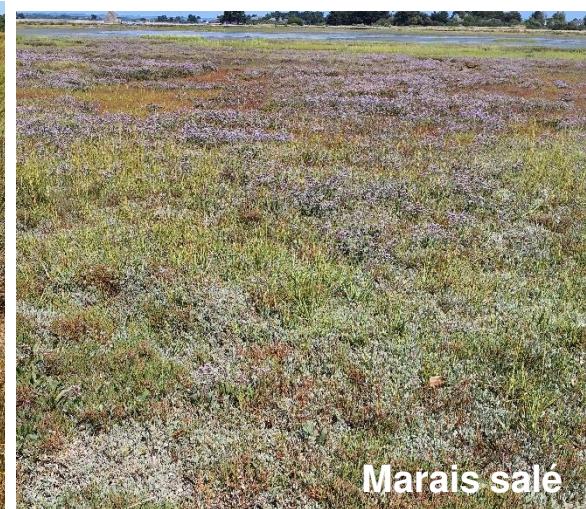
## Critère « végétation »

Identification des grands types d'habitat

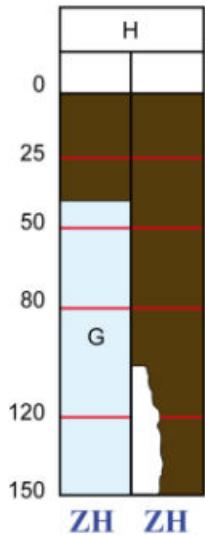
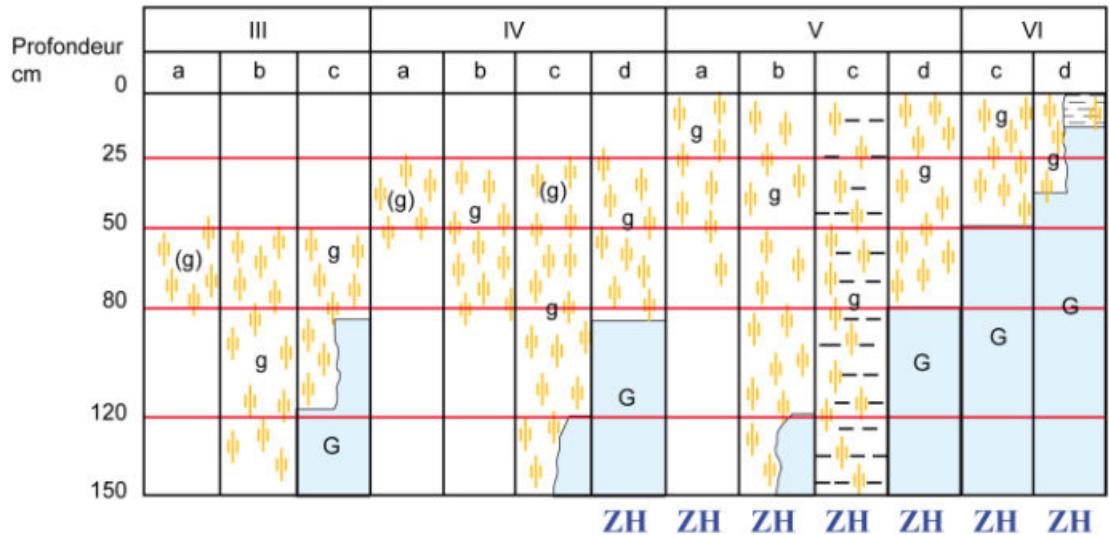


Caractérisation des habitats :

- Humides
- Pro parte pour potentiellement ou partiellement humides
- Non caractéristiques



## Critère « sol »



### Morphologie des sols correspondant à des "zones humides" (ZH)

 horizon rédoxique peu marqué (g)  
 horizon réductique G  
 horizon rédoxique marqué g

— — Nappe  
 horizon histique H

D'après les classes d'hydromorphie du Groupe d'Etude des problèmes de Pédologie Appliquée (GEPPA, 1981)

Sondage humide



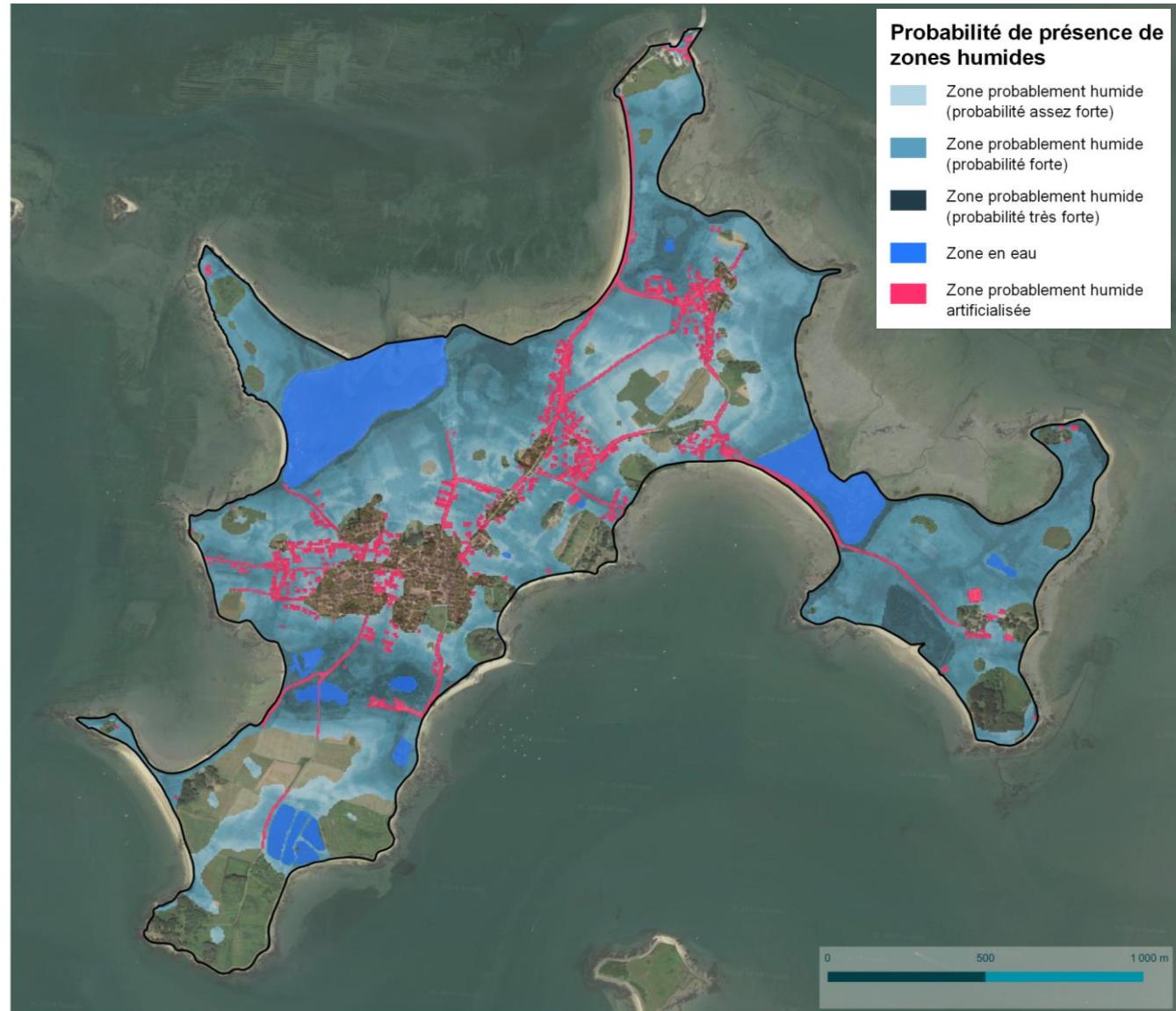
Sondage non humide



## Carte de probabilité des zones humides

- Source :** Université de Rennes 2, de l'UMS PatriNat (OFB-MNHN), de l'Institut Agro, d'INRAE et de la Tour du Valat
- Type de données :** modélisation avec définition de plusieurs seuils

Type d'habitat	Surface (ha)	% de la surface totale
Zone non humide	63,3	23,4 %
Zone en eau	23,5	8,7 %
Zone probablement humide artificialisée	18,2	6,7 %
Zone probablement humide (probabilité assez forte)	0,4	0,1 %
Zone probablement humide (probabilité forte)	68,3	25,2 %
Zone probablement humide (probabilité très forte)	96,4	35,6 %



## Critère « végétation »

- Dates des expertises :** du 25 au 26 juillet 2023

Type d'habitat	Surface (ha)	% de la surface totale
Prés salés	4,5	1,6 %
Prairies humides à grands Joncs	0,5	0,2 %
Saulaies marécageuses	2,4	0,9 %
Roselières halophiles	0,3	0,2 %
Marais salés	26,3	9,7 %
Roselières halophiles et prés salés	0,1	0,04 %
Prés et marais salés	7,3	2,7 %
Plan d'eau stagnante	3,2	1,2 %

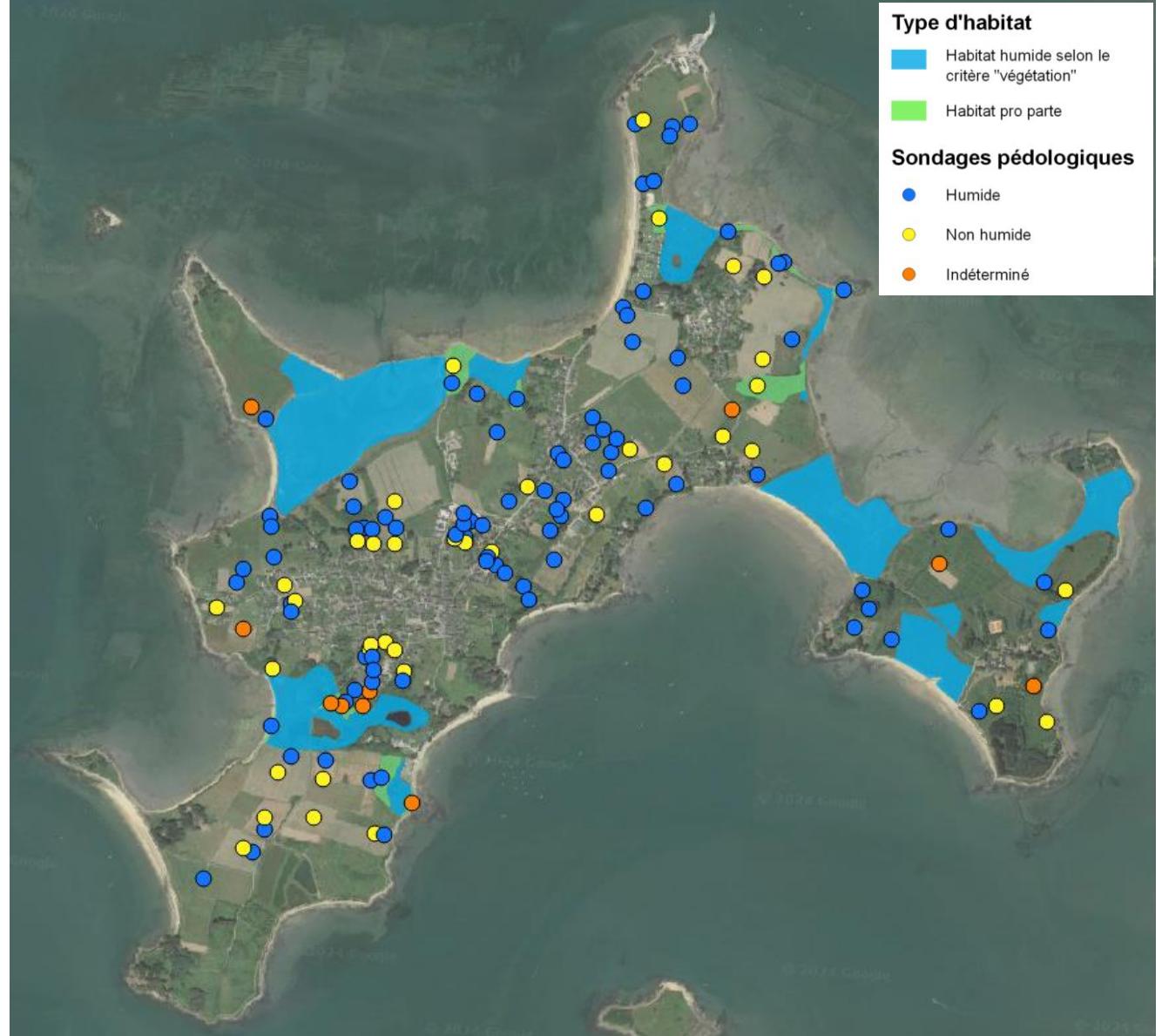


*Pour rappel, les plans d'eau ne sont pas considérés comme des zones humides.*



### Critère « sol »

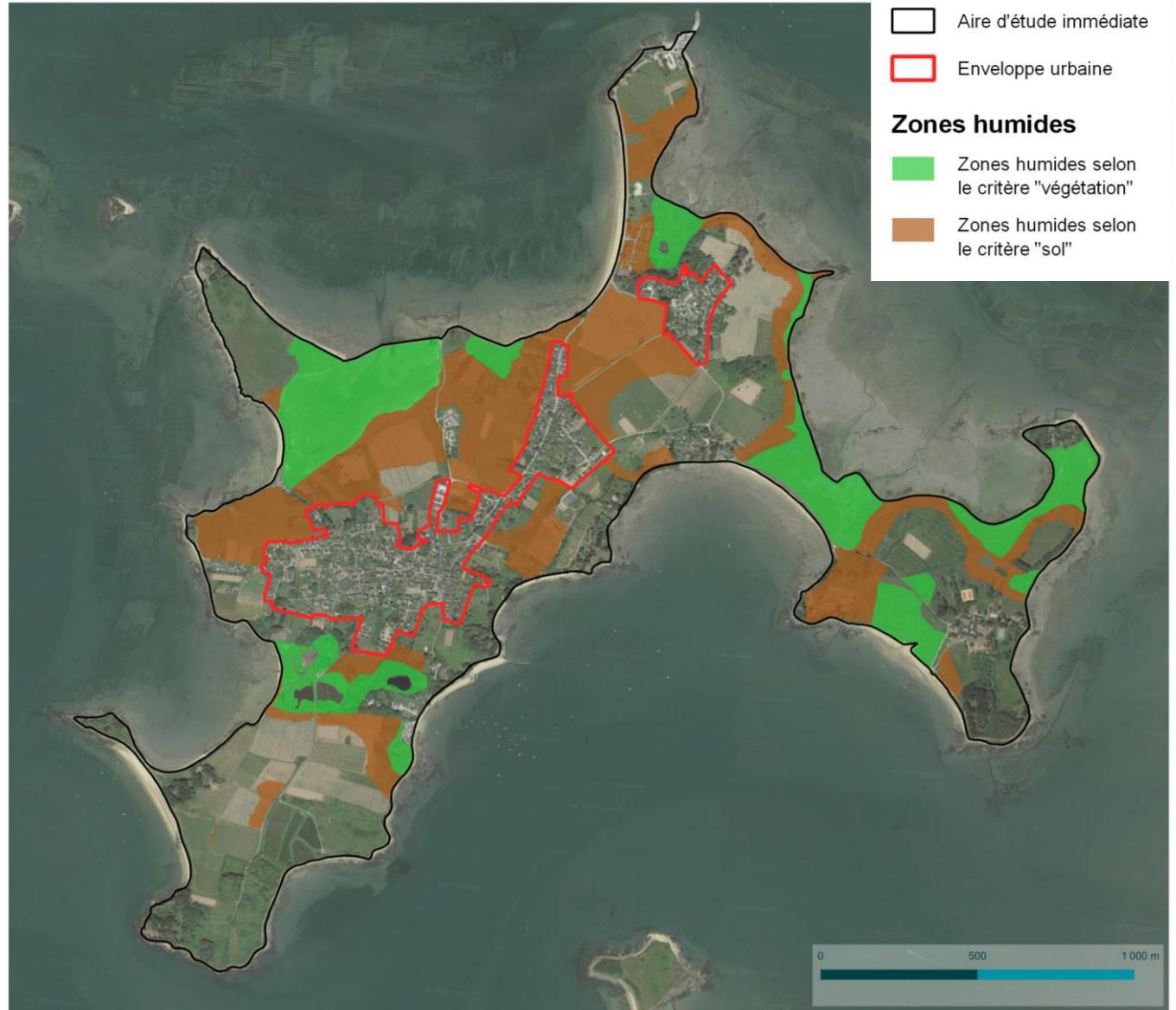
- **Dates des expertises :**
  - Du 9 au 11 janvier 2024
  - Du 29 février au 1<sup>er</sup> mars 2024
  - Du 10 au 11 juin 2024
- **Quelques chiffres :** 138 sondages pédologiques réalisés dont :
  - 90 classés humides ;
  - 38 classés non humides ;
  - 10 indéterminés.



**41,4 ha de zones humides sur critère « végétation »**



**64,6 ha de zones humides sur critère « sol »**



Pour des raisons d'accès au terrain et de précision des limites (sondages non exhaustifs) au sein de l'enveloppe urbaine

↳ Intégration des zones humides dont la probabilité est  $\geq 40\%$



Enveloppe urbaine



Zone humide



- **Hors enveloppe urbaine** : issue des résultats des investigations sur le terrain
    - ↳ *106 ha, soit 39,4% de l'île principale*
  - **Au sein de l'enveloppe urbaine** :
    - issue des résultats des investigations sur le terrain mais non exhaustivité des sondages pédologiques et de précision de leurs limites
    - Intégration des zones humides dont la probabilité est  $\geq 40\%$
- ↳ *16,4 ha, soit 6,1% de l'île principale*





**Total de 122,4 ha,  
soit 45,5% de l'île principale**



26 octobre 2024

Réunion publique

Du 28 octobre au 28 novembre  
2024

Consultation publique

Décembre 2024

Mise à jour de  
l'inventaire si  
nécessaire

### Consultation publique

- **Du 29 octobre et 29 novembre 2024**  
(durant 1 mois)
- Affichage en mairie et sur le site de la commune
- Mise à disposition d'un registre

